

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 517)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS32

présenté par
Mme Céline Hervieu, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« affaires »,

insérer le mot :

« annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.